

Exonération de 10 places en DUEF pour des étudiants sortants du DU Passerelle

L'Établissement soutient à travers le dispositif de formation mis en œuvre au CIEF une politique d'accueil et de formation à la langue française avec l'objectif de permettre aux étudiantes et étudiants en exil d'intégrer dans de bonnes conditions les composantes spécialisées qu'ils souhaitent, avec un niveau de langue B2 ou C1, avec un accompagnement spécifique prévu dans des DU spécifiques par leur module complémentaire d'accompagnement, les DU Passerelle (DUP).

Le CIEF met donc en place un dispositif qui permettra d'accueillir environ 40 étudiantes et étudiants en exil en DUP (premier puis second semestre) et jusqu'à 10 en DUEF pour un semestre afin de finaliser la formation dans le cadre d'un projet d'études et selon motivation et engagement (sélection par dossiers).

Les étudiantes et étudiants admis en DUP seront exonérés de droit. Pour permettre une continuité, 10 étudiantes et étudiants sortis du DUP B1 ou DUP B2 du semestre précédent auront une exonération pour intégrer une classe de DUEF B2 ou DUEF C1. Les étudiantes et étudiants seront sélectionnés sur dossier en fonction de la motivation dont -ils auront fait preuve, la note moyenne en DUP et de la solidité d'un projet d'études.

Ce dispositif a l'avantage de l'efficacité (préparation à un niveau B2 – C1, in fine) avec un accompagnement très individualisé. Les DUP ouvrent des droits aux bourses du CROUS, ce qui résout nombre de problèmes socio-économiques pour les étudiantes et étudiants.

Depuis 2023, le CIEF bénéficie d'un Fonds Asile, Migration, Intégration (FAMI) coordonnée par le réseau Migrants dans l'Enseignement supérieur (MENS). Ce Fonds permet de financer durant 4 ans, une partie des formations pour des publics migrants. Ce financements FAMI réduit le coût global des programmes pour étudiantes et étudiants en exil supporté entièrement par l'établissement jusqu'ici.